

Attin, le 03 mai 2018



GDEAM-62

GROUPEMENT POUR LA DÉFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE
MONTREUIL ET DU PAS-DE-CALAIS

1, rue de l'église 62170 Attin

Téléphone : 03 21 06 50 73

Télécopie : 03 21 06 57 66

gdeam.asso@wanadoo.fr

Association agréée pour le Pas-de-Calais
(L141-1 du code de l'environnement)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après celui du mercredi 10 janvier 2018 à Oye-Plage, voici un phoque veau marin, abattu délibérément par un braconnier au fusil de chasse, aux abords du Touquet ce dimanche 29 avril 2018.



Ce phoque a été découvert par des naturalistes du Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil et du Pas de Calais (GDEAM-62) à marée basse sur le poulier, côté sud de la Baie de Canche. Espèce totalement protégée par la loi et complètement inoffensive pour l'homme, l'individu était mort, couché sur son flanc et complètement tuméfié. Cette macabre découverte ne s'est pas résumée à ce seul phoque, car malheureusement à 10 mètres de lui gisait un autre phoque veau marin mort lui aussi, ouvert sur le dos et à une palmure arrière. Ce dernier était connu du monde naturaliste des Hauts de France car il était porteur d'une bague de réhabilitation n°432 de l'ex centre de

soins pour phoques de Picardie Nature et vivait en bonne santé entre la baie de Somme, lieu de son relâché, la baie d'Authie et la baie de Canche, lieu de sa mort. Au regard des conditions tout à fait suspectes de leur mort, ces deux phoques ont été pris en charge par les correspondants locaux de la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF). Ceux-ci sont habilités par la loi à manipuler et transporter ces espèces protégées et membres du Réseau National d'Echouages (RNE) des mammifères marins basé à l'Université de La Rochelle. Après autopsie de ces deux animaux pratiquée le lendemain à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège auprès d'un professeur agrégé auprès des tribunaux, il s'avère que le premier a reçu 8 plombs de chasse de gros diamètre au niveau du thorax mais surtout des coups fort violents au niveau du cou alors qu'il était agonisant entraînant une hémorragie fatale. Le second, bagué, est mort d'asphyxie, probablement prit dans un engin de pêche provoquant sa noyade, non sans avoir reçu, lui aussi, des coups mais nettement moins violents. Ce jeune phoque nommé Tamise lors de son séjour en centre de soin en 2014 avait été séparé de sa mère, et allait avoir 4 ans en juin 2018. Ce jeune adolescent devait bientôt atteindre sa maturité sexuelle mais n'a pu vivre qu'à peine un quart de sa vie. Il aura connu l'espèce humaine sous toutes ses facettes, en bien comme en mal, dans sa stupidité, comme dans sa bienveillance. Il fut observé plusieurs fois par des naturalistes depuis 2015, se reposant dans les baies d'Authie et de Canche où il semblait se plaire. Un rapport médico-légal est en cours de rédaction pour le phoque abattu délibérément et sera transmis aux autorités dès réception. Il est à noter que ces deux phoques étaient en parfait état de santé.



Il va de soi que Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil et du Pas de Calais (GDEAM-62) va déposer plainte pour destruction d'espèce protégée auprès de la Police Nationale du Touquet et auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. L'enquête suit son cours. Toutes informations sérieuses peuvent être transmises à la Police Nationale du Touquet.